

Quelques propositions de la Cgt pour la réussite du Plan Emploi Jeunes

- Tout contrat d'alternance doit faire l'objet d'un parcours personnalisé incluant un accompagnement social et professionnel
- Une politique publique en faveur des jeunes fondée sur une sécurisation des projets, des parcours de vie
- Pour les jeunes en alternance, gratuité des frais d'inscription, des frais d'équipements, de scolarité, de transports.
- Une transparence dans la gestion de la taxe d'apprentissage et passer d'un coût forfaitaire à un coût réel des actions de formation
- Un vrai statut des formateurs dans les CFA et organismes de formation et mettre fin à la précarité des emplois dans ces secteurs.
- Consolider les savoirs de base dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'emploi tel que le prévoit l'ANI de janvier 2009, pour l'accès à un contrat de professionnalisation en CDI, un emploi en CDI ou un emploi en CDD de 12 mois minimum
- La mise en œuvre du droit à une formation initiale différée, tel que prévu à l'article 16 de l'ANI de janvier 2009.
- Conformément à la Loi d'orientation de 1989, aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans qualification, sans au moins le premier niveau de certification.
- La création d'un Service public de l'éducation et de la formation
- Chaque jeune à la sortie du système scolaire doit bénéficier d'un droit individuel à la formation, attaché à sa personne et transférable quel que soit son statut, utilisables comme levier dans l'acquisition de nouvelles qualifications

- La rémunération des stages dès 2 mois : Et pourquoi pas une gratification dès le 1^{er} jour de stage ? Les stages de plus de 3 mois, sont souvent liés à des diplômes et des qualifications plus importantes! Donc 2400 euros pour 6 mois de travail, c'est un scandale qui ne résout pas le problème de l'autonomie des étudiants. Certains sont contraints à faire plusieurs stages après leur cursus pour avoir un peu d'argent et obtenir une "expérience" sur un CV. Nous demandons un véritable statut des stagiaires, une juste rétribution des stages, à 50 % du SMIC au minimum, dès le 1^{er} jour de stage, progressive avec la durée du stage et avec le niveau de qualification, la prise en compte des stages dans le calcul des droits à la retraite, la suppression des périodes d'essai après un stage lorsque le stagiaire est embauché dans l'entreprise.

- La prime à l'embauche des stagiaires en cours en CDI : Ce sont les stages hors cursus qui sont concernés par cette mesure, des étudiants déjà diplômés et qui sont obligés de faire des stages car ils n'ont pas trouvé de travail ! C'est donc la création d'un nouveau parcours après les études.
Un jeune diplômé devra faire au moins un stage de 6 mois à 1 an, puis éventuellement il sera embauché en CDD ou CDI ...ce qui de facto crée et rallonge les périodes d'essais dans les entreprises et précarise les parcours !
De plus c'est un effet d'aubaine ! La prime est donnée à l'entreprise... et pas au salarié !

Plus globalement la CGT propose :

- Un statut social de l'étudiant, une allocation d'autonomie, une réforme de l'aide sociale, l'accès au logement social permettant à chaque jeune de disposer de ressources lui permettant de poursuivre ses études sans être contraint de travailler, ni d'être dépendant de sa famille. Nous proposons une allocation égale à 50% du SMIC. Les années d'étude doivent être validées dans le calcul des droits à retraite
- La sécurisation des parcours de vie nécessite l'articulation de la formation initiale et continue, un accompagnement scolaire, périscolaire, des dispositifs d'intermédiation pour favoriser la réussite scolaire, la sécurisation des parcours d'insertion et professionnels avec un accompagnement individualisé pour l'accès au droit au travail, à un emploi de qualité, durable et bien rémunéré.